

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 24 novembre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : M. ROUVIER - L. FABRE - G. REQUENA - JC. ARAGON - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - L. GASC - JD. POUSSIER - C. PROUTEAU - M. PEREZ - B. DANIS - N. LECLERC - D. CUPOLI - A. CHOUKROUN - C. AZAIS - S. MARTI - S. JEAN - L. DELAITE - W. BIGNON - D. VIALAS - C. PINO - G. GUIRAUD - C. BASTIDE - D. SAUVADE

Absents représentés : MC. FABRE DE ROUSSAC par W. BIGNON - J. GROSSO par G. GUIRAUD

Absent : JF. MARY

13. Achat immeuble rue Vedel

Dans le cadre de la requalification urbaine du centre-ville, la commune de Marseillan souhaite acquérir la parcelle n° BS 22 (superficie de 94 m²) appartenant à M. HAYWARD Richard.

Il appartient au conseil municipal :

D'autoriser la vente de la parcelle BS 22, au prix de 145.000 €, au profit de M. HAYWARD Richard, sis 12 rue Vedel à Marseillan.

De donner à Monsieur le Maire délégation de signature pour ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

A L'UNANIMITE

Autorise la vente de la parcelle BS 22, au prix de 145.000 €, au profit de M. HAYWARD Richard, sis 12 rue Vedel à Marseillan.

Donne à Monsieur le Maire délégation de signature pour ladite vente et tous pouvoirs pour mener toutes les procédures nécessaires à la réalisation de cette vente.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire

Yves MICHEL

